



## Litige pour accessoires camion

Par **Gate62**, le **09/09/2021** à **11:24**

Bonjour,

Mon mari a été à l'essai 2 mois dans une entreprise de transports. Le camion qu'il avait, a été aménagé par l'ancien chauffeur : tapis et trompes-klaxons. Ce chauffeur a vendu ces objets à mon mari qui, lui, a réglé en espèces. Mon mari ayant eu une meilleure proposition de poste ailleurs, il a démissionné. Quand le chauffeur (qui a mis les tapis et les trompes) a su que mon mari partait, il lui a proposé de les racheter et qu'il les démontrerait lui même, sauf que nous n'avons plus de nouvelles, ni eu de paiements, et n'avons pas non plus les trompes.

Que pouvons nous faire ?

Merci et cordialement.

Par **P.M.**, le **09/09/2021** à **14:20**

Bonjour,

Le camion appartenant à l'entreprise, je ne vois pas ce que vous pourriez faire...

Par **Gate62**, le **09/09/2021** à **16:13**

Le camion appartient à l'entreprise mais les trompes non .

Par **P.M.**, le **09/09/2021** à **16:43**

Personne ne peut prouver maintenant que les trompes n'appartiennent pas à l'entreprise puisque possession vaut titre et qu'elles sont maintenant attachées au camion...